



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 689 ET 692

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 2 octobre 2017 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 689 et que lors de sa séance tenue le 11 septembre 2017, a adopté le règlement numéro 692, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 689

Règlement décrétant le remplacement et l'amélioration des systèmes de stockage des sites pétroliers Maxime, Vallée-des-Rois et Plaisance, le remplacement des portes et fenêtres du centre Angora ainsi que la réfection partielle de la maçonnerie pour les immeubles situés au 148, Saint-André et 748, Saint-Pierre et des immeubles abritant les postes de pompage Saint-Pierre, Moody, Bergeron, Comtois et Maxime et prévoyant un emprunt au montant de 1 065 000 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 692

Règlement décrétant l'aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 054 200 \$.

QUE lesdits règlements numéros 689 et 692, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 17 novembre 2017, les règlements numéros 689 et 692 décrétant respectivement un emprunt de 1 065 000\$ et 1 054 200\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 689 et 692 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Donné à Terrebonne, ce 29 novembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
